

**CONSULTATION REGIONALE SUR LA PROMOTION ECONOMIQUE
DES FEMMES RURALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

**29 juillet au 3 août 1991
Dakar, Sénégal**

**THEME I
ACCES AUX RESSOURCES ET AUX OPPORTUNITES D'EMPLOIS**

**1. Accès à la tenure foncière,
aux intrants et aux technologies**

**Mme A. Grimaud
AFARD, Sénégal**

FIDA

Fonds International de Développement Agricole

Financée par les Gouvernements de
la France et des Pays-Bas
et en collaboration avec
le Ministère de la Femme, de l'Enfant
et de la Famille du Sénégal et
la Banque Africaine de Développement



SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
INTRODUCTION	2
I. LES CONTRAINTES A L'ACCES DES FEMMES A LA TENURE FONCIERE.....	3
II. LES CONTRAINTES A L'ACCES DES FEMMES AUX INTRANTS.....	4
III. L'ACCES DES FEMMES AUX TECHNOLOGIES.....	5
IV. MODALITES POUR MAITRISER LES CONTRAINTES A L'ACCES DES FEMMES RURALES A LA TERRE, AUX INTRANTS ET AUX TECHNOLOGIES.....	8
1. Cadre général de la maîtrise des obstacles culturels.....	8
2. Cadre éducationnel.....	9
3. Cadre financier approprié.....	9
CONCLUSION.....	10
V. RECOMMANDATIONS.....	12
A. Recommandations générales.....	12
B. Recommandations particulières.....	13
1. Accès à la tenure foncière.....	13
2. Accès des femmes aux intrants.....	14
3. Accès des femmes aux technologies.....	14
NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.....	15
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	16

INTRODUCTION

La question de l'accès à la terre, aux intrants et à la technologie est primordiale en milieu rural. En Afrique subsaharienne où la production agricole vivrière demeure la principale source d'alimentation et de revenus des ruraux, s'agissant des limitations qui caractérisent l'accès des plus pauvres à la terre, on assiste à des crises d'une grande acuité. Or, si les problèmes fonciers sont des sujets quotidiens pour les autorités, le problème d'accès à la terre quant à lui, bien que réel est presque un sujet tabou.

Les femmes qui constituent la majorité de la main-d'oeuvre agricole, notamment pour la production et la transformation des denrées alimentaires, sont les principales concernées. En effet, on estime que les femmes assument actuellement environ 60 pour cent de la production des aliments destinés à la consommation directe des ménages et forment 80 pour cent de la main d'oeuvre agricole. De ce fait, on perçoit l'importance que revêt l'accès des femmes aux ressources productives, y compris la terre. Mais peut-on considérer les femmes rurales comme de vraies agricultrices alors qu'elles ne peuvent accéder aux terres au même titre que les hommes ?

La présente communication vise à identifier les contraintes qui entravent l'accès des femmes à la tenure foncière, aux intrants et à la technologie afin qu'elles puissent remplir pleinement leur rôle d'agricultrices en Afrique.

Quels sont les obstacles qui se dressent face à l'accès des femmes à la tenure foncière, aux intrants et aux technologies? Comment pallier ces contraintes ? Telles sont les questions auxquelles nous nous efforcerons d'apporter des éléments de réponse dans les développements qui vont suivre.

Cependant, sans perdre de vue que, fondamentalement, le problème se pose à peu près dans les mêmes termes dans tous les pays d'Afrique subsaharienne, en général, et francophone en particulier, l'objectif est de cerner cette question à partir d'exemples pris dans diverses études de cas.

I - LES CONTRAINTES A L'ACCES DES FEMMES A LA TENURE FONCIERE

Tout d'abord, que signifie la notion d'accès des femmes dans la tenure foncière ? Cette notion veut dire que les femmes possèdent la terre et qu'elles l'exploitent en tant que propriétaires dans leur propre intérêt, ou bien encore qu'elles puissent fournir un travail rémunéré sur des terres de quelqu'un d'autre.

D'une manière ou d'une autre, le constat en Afrique subsaharienne est partout relativement semblable : il demeure très difficile pour la majorité des femmes d'accéder à la tenure foncière même si dans des pays comme le Mali, le Cameroun, le Bénin ou le Burkina, - pour ne citer que ceux-là parmi les pays francophones - les législations en la matière établissent l'égalité entre l'homme et la femme¹.

Les contraintes à l'accès des femmes à la tenure foncière se situent principalement au niveau des traditions, du cadre politique et de leur situation économique au sein de la société.

Aussi ce sont les femmes qui subissent les contre-coups démographiques. Quand les surfaces cultivables connaissent des réductions, la femme voit son lot supprimé. Elle travaillera alors sur le lot de son mari comme sur le champ familial². C'est ce que révèle le rapport du Projet Grand HINVI (Bénin) où les femmes ne sont considérées que comme des aides familiales... "cette situation engendre des stratégies féminines individuelles ou collectives pouvant conduire à des conflits hommes-femmes et nuire au projet qui comptait, explicitement ou implicitement sur cette main-d'oeuvre familiale gratuite pour appliquer le modèle préconisé"³.

Parlant de la situation de la femme dans le développement rural, Belloncle cite un rapport de projet sur les femmes Mengueme du Cameroun qui "assument la totalité des cultures vivrières et aident leurs maris dans les plantations notamment pour le désherbage, la récolte et l'écabossage". Selon la même source, au moment des récoltes du cacao notamment, "les femmes sont tellement fatiguées que souvent, le soir, elles se couchent sans manger". "Or, malgré cela, le statut social de la femme reste nettement inférieur à celui de l'homme. "Nos maris ne nous accordent jamais la parole" accusent les femmes qui poursuivent "tant que la récolte n'est pas faite, les hommes font des promesses mais au moment de la vente du cacao, les femmes ne reçoivent que les déchets..."⁴

"Cette situation difficile de la femme explique sans doute en grande partie l'importance de l'exode des jeunes filles. Cet exode est inquiétant, car le déséquilibre du sex-ratio à l'intérieur du village peut accéder à l'exode des jeunes gens dans un processus cumulatif" devait poursuivre l'auteur.

Une étude plus récente, toujours sur le Cameroun, rapporte que l'analphabétisme des femmes, la médiocrité et l'inadéquation des services, les mécanismes administratifs ou les dispositifs juridiques qui ne tiennent pas compte des problèmes propres à chaque sexe, l'attitude des hommes enfin, entravent les actions visant à venir en aide aux femmes". Même dans les systèmes matrilineaires où l'on suppose que les femmes exercent un droit de propriété, les droits des femmes à la terre s'exercent le plus souvent indirectement et sont frappés d'incertitude. C'est ainsi qu'en Côte-d'Ivoire par exemple, c'est le neveu qui intervient pour l'exercice du pouvoir dans le cadre d'un héritage au sein des ethnies matrilineaires.

Ainsi, ne contrôlant pas directement la terre dans le cadre des modalités patriarcales ou matriarcales de production en Afrique, il va de soi que les femmes aient un contrôle limité des ressources liées à la terre en général et des intrants en particulier.

II - LES CONTRAINTES A L'ACCES DES FEMMES AUX INTRANTS

Les intrants englobent, les engrais, les pesticides et les semences améliorées nécessaires dans l'agriculture intensive et se situent dans le cadre des stratégies d'amélioration des rendements.

On apprécie le niveau d'intrants d'un pays selon des degrés. La question de l'accès des femmes aux intrants en Afrique est difficile à évaluer en l'absence d'études et de données quantitatives sur le sujet.

Cependant, nous savons que cette question est fondamentale pour l'avenir de la sécurité alimentaire en Afrique, où le niveau d'intrant est en général en dessous du niveau faible. Or, d'après un rapport de la FAO, la crise alimentaire peut être résolue avec la question des intrants. Avec un niveau d'intrant faible en 1975, l'Afrique aurait pu nourrir trois fois sa population.

Si l'on reprend le cas des femmes du Projet Grand HINVI, les femmes en tant que "aides-familiales" ne sont pas directement impliquées dans la question des intrants tandis qu'au Cameroun il semble que les mesures prises par le Ministère de l'Agriculture dans ce domaine ont touché essentiellement les associations urbaines de femmes à but commercial⁴. En effet, ces associations ont bénéficié de services de vulgarisation, pour se procurer des semences améliorés pendant que les femmes rurales demeuraient les grandes laissées pour compte.

Mais, sans accès à la terre, on ne peut prétendre à l'accès aux intrants ! De plus, cet accès implique des moyens financiers que seuls les revenus agricoles peuvent fournir.

Ainsi, même si dans nombre de projets, des femmes rurales attestent connaître les intrants et les utilisent pour améliorer les rendements, il convient de souligner que cette question est indissociable de l'accès à la terre et ne peut trouver de solution que dans ce cadre comme c'est le cas aussi pour l'accès à l'équipement c'est-à-dire à la technologie.

III - L'ACCES DES FEMMES AUX TECHNOLOGIES

La question de l'accès des femmes rurales aux intrants et aux technologies est indissociable de celle de l'accès à la tenure foncière.

DEFINITION

On entend par technologie, des objets, techniques et procédés nés de l'application de l'intelligence et de la connaissance humaines, de la matière qui servent à renforcer les capacités de la collectivité, de combler les besoins sociaux et physiques de ses membres. Le développement de la technologie vise à :

- 1) - diminuer les dépenses d'énergie humaine ;
- 2) - réduire le temps de travail ;
- 3) - atténuer les incertitudes².

Les moyens technologiques élémentaires qui pourraient réduire le labeur des femmes rurales dans les activités de transformation existent de nos jours.

Dans le cas de la transformation alimentaire par exemple on peut citer les broyeurs, les râpes, les extracteurs d'huile, les fourneaux améliorés, les appareils de cuisson solaires et les appareils de réfrigération à prix modique.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, il existe des pompes et pour le transport il y a les brouettes, les chariots etc... Mais toutes ces technologies n'ont pas connu la diffusion escomptée au niveau des principaux concernés, en raison des difficultés d'accès.

Pourtant, les femmes devraient être les principales destinataires de cet outillage en raison du temps qu'elles consacrent aux tâches alimentaires. Si nous prenons le cas des femmes Beti du Cameroun étudié par Henn (1983)⁶, elles consacrent 1.250 heures en moyenne par an aux tâches alimentaires (en raison de 4 à 5 heures par jour) alors que pour les hommes la moyenne annuelle est de 220 heures soit 1 à 2 heures par jour. -

Ces données pour le Cameroun sont d'ailleurs valables pour le reste de l'Afrique si l'on se réfère aux propos de Lewis⁷, qui affirme que "Les femmes africaines sont habituellement les producteurs primaires du milieu rural. Elles travaillent généralement deux à six heures de plus que l'homme à la campagne. En moyenne pour les sociétés africaines, la femme intervient pour 70% de tout le temps consacré à la production d'aliments, la totalité du temps affecté à la transformation alimentaire, 50% du temps d'entreposage alimentaire et de soin des animaux, 60% du temps de commercialisation, 90% du temps de brassage (bière), 90% du temps d'approvisionnement en eau et 80% du temps d'approvisionnement en combustible".

Si les femmes n'ont pas un juste accès à la technologie, il semble que c'est notamment en raison des politiques antérieures qui ont déterminé la diffusion des technologies agricoles. Selon les mots de Tinker¹⁰, d'après ces "stéréotypes irrationnels des rôles appropriés pour la femme", la femme ne travaille pas la terre ou si elle le fait, c'est une chose qu'elle ne devrait pas faire.

Cette conception a de graves conséquences sur l'accès des femmes aux technologies. Au niveau du contrôle de l'outillage, l'homme se comporte en maître. C'est ainsi que dans bien des projets, la technologie introduite à l'intention des femmes est détournée par les hommes qui leur trouvent d'autres usages. Cependant d'autres contraintes sont liées à l'acceptation même des technologies quand ces dernières posent problème.

Ainsi, des utilisatrices signalent la baisse dans la qualité du produit avec l'utilisation des procédés technologiques modernes. L'expérience des femmes de HINVI, zone de palmeraie dans le village d'Allada au Sud du Bénin, est significative à plus d'un titre. Un an après l'installation du pressoir à huile dans la collectivité, il n'était presque plus utilisé par les femmes qui sans dénier les avantages de l'utilisation du pressoir, y renonçaient pour diverses raisons. Elles perdaient les sous-produits qui représentaient pour elles d'autres sources de revenus. En effet, les fibres recueillies devaient servir de source de chaleur. Par ailleurs, les horaires d'utilisation de l'appareil ne leur convenaient pas, sans compter le temps perdu dans la file d'attente puisqu'il n'y en avait qu'un seul pour une collectivité de 20.000 personnes environ.

Les questions de convenance peuvent aussi se poser dans l'utilisation des technologies. Certains appareils forcent la femme à prendre des postures jugées indécentes ou inconfortables. C'est le cas par exemple de certaines pompes à eau dont le maniement exige un travail des pieds, activité musculaire peu familière et difficile à maîtriser¹¹.

Une autre contrainte d'une grande importance est à signaler aussi. L'utilisation collective des technologies requiert un minimum d'organisation et surtout un sens du bien commun pour régler les problèmes de maintenance car rares sont les projets qui prévoient des fonds à cet effet, raison pour laquelle les équipements sont abandonnés dès une petite panne.

Mais de toutes ces contraintes, le problème des technologies appropriées et des moyens est de loin le plus épineux. On s'en souvient, lors du séminaire organisé à Dakar en 1981 sur la femme et le développement rural en Afrique, les critiques des technologies appropriées ont été vives.

Par ailleurs, l'O.I.T. a posé des interrogations judicieuses à ce sujet¹² :

"Appropriées pour qui ? ... Qui profite de ces technologies?..

Ce qui peut apparaître bon marché à un fonctionnaire des villes de sexe masculin peut devenir par trop coûteux à une pauvre femme des régions rurales du fait de son accès restreint aux ressources..."

Au total, les contraintes quant à l'accès des femmes aux technologies sont multiples en Afrique. La solution devra être recherchée dans les idées de la communauté africaine féminine qui s'attaque elle-même à la question à travers les recommandations suggérées.

IV - MODALITES POUR MAITRISER LES CONTRAINTES A L'ACCES DES FEMMES RURALES A LA TERRE, AUX INTRANTS ET AUX TECHNOLOGIES

La caractéristique essentielle des modalités envisageables est leur complexité. Elles concernent plusieurs domaines d'intervention impliquant aussi bien une meilleure appréhension du cadre général de cette entreprise, que des aspects se référant à l'éducation et à la formation des femmes, l'aménagement d'un cadre législatif conséquent, la mise en place d'un cadre financier approprié.

1 - Cadre général de la maîtrise des obstacles culturels

Quelles que soient les mesures à envisager, aucun changement ne saurait intervenir si nous ne visions pas à un projet de société réhabilitant les femmes désormais reconnues comme pilier essentiel de l'économie. Pour y parvenir, c'est l'ensemble du milieu humain qui doit être interpellé par le dialogue à engager. Toutes les personnes jouant un rôle opérationnel dans le fonctionnement de la société devraient être conviées à ce rendez-vous de réexamen des droits et des besoins des femmes rurales. Un tel dialogue devra s'appuyer sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'action à longue échéance. A ce sujet, il convient de veiller à ce que le dialogue à engager ainsi que le programme d'action devant lui servir de support ne suscitent pas des besoins nouveaux en préconisant des solutions spectaculaires sans lendemain.

2 - Cadre éducationnel

En plus de ce cadre général, s'impose le cadre soulignant la nécessité de l'éducation et de la formation. De simples déclarations d'intention n'ont jamais réglé aucun problème. Que dire du problème multiséculaire relatif à la promotion des femmes ? Il serait indiqué d'élever le niveau général de formation des femmes en général et des femmes rurales en particulier, afin qu'elles puissent appréhender les tenants et aboutissants de la situation économique et alimentaire critiques de l'Afrique ainsi que les nouveaux moyens et mécanismes économiques. Pour appuyer cette exigence d'éducation et de formation, il conviendrait de s'assurer les services de personnes-ressources compétentes en matière d'animation rurale et dont le réseau pourrait permettre de couvrir les besoins au niveau national.

Pouvoir établir un répertoire des formatrices existant par pays faciliterait l'identification des personnes-ressources.

Par cette modalité, l'on parviendra, non pas à certains résultats problématiques parce que traumatisants, sur lesquels débouchent parfois l'éducation et la formation, mais à un objectif essentiel, à savoir redonner confiance aux femmes promotrices d'activités économiques, confiance sans laquelle rien de durable et d'essentiel ne saurait être entrepris ni réalisé.

3 - Cadre financier approprié

L'accès des femmes à la terre, aux intrants et à la technologie requiert en dernière analyse un minimum de moyens financiers. C'est la raison pour laquelle il conviendrait de créer un cadre financier pour promouvoir le crédit et la mobilisation de l'épargne des femmes. Ce cadre, pour être considéré comme approprié, devra avant tout ne pas asphyxier l'initiative.

En effet, les pratiques traditionnelles populaires de mobilisation de l'épargne n'ont pas eu besoin d'un cadre juridique pour fonctionner correctement¹³. Ainsi, l'excès de contrôle, de contrainte, et même de harcèlement, pratiques connues des établissements financiers modernes doivent être évités.

En bref, les modalités de maîtrise des contraintes à l'accès des femmes à la terre, aux intrants et aux technologies, impliquent la considération d'un projet de société où la femme se verrait reconnaître sa place de pilier économique de la société.

CONCLUSION

L'examen de l'identification des contraintes qui limitent l'accès des femmes à la terre, aux intrants et aux technologies n'a pas en elles-mêmes sa finalité. S'il est vrai qu'il est conçu dans le cadre plus vaste de la recherche de solutions appropriées à la crise alimentaire d'une ampleur sans précédent à laquelle l'Afrique est confrontée, il est bon que les modalités à envisager soient à la mesure de la complexité de la situation et qu'elles tiennent compte du long terme dans la réalisation de la croissance économique nécessaire.

A cet égard, il convient d'affiner non seulement l'examen global des modalités, mais aussi la mise en émergence des stratégies à adopter. De ce point de vue, que dire de la déclaration de Robert S. Mc Namara¹⁴, "... il ne sera pas possible de jeter les fondements d'une croissance économique à long terme durable sans un accroissement substantiel de l'aide financière extérieure".

Cependant des obstacles d'un autre genre, engendrés par le contexte géopolitique et économique moderne se dressent et orientent désormais les débats. C'est pourquoi R. Mc Namara affirme "Aussi, les dirigeants africains feraient-ils bien de ne pas feindre d'ignorer que les pays industriels sont de plus en plus préoccupés par un certain nombre de phénomènes gênants dont beaucoup de pays africains sont affectés. On est préoccupé par l'étendue de la corruption. On est préoccupé par le fait que des ressources, pourtant rares, servent à la constitution de vastes armées et à des réalisations somptuaires. On est préoccupé par les traitements cruels infligés à certaines ethnies. On est préoccupé, enfin, par la répression de la dissidence interne". L'impact négatif de ces obstacles pèse incontestablement sur les stratégies d'aide au développement, comme le reconnaît d'ailleurs Mc Namara qui ajoute : "Cela est regrettable parce que, bien que la nécessité d'une augmentation de l'aide à l'Afrique ne soit pas pour autant mise en cause, ces préoccupations qui se font jour dans les pays développés tendent à y rendre l'opinion publique moins sensible à

la gravité de la situation. Il faut aussi que les dirigeants africains eux-mêmes reconnaissent que ces côtés choquants de la vie politique de leurs pays, loin de les sortir de la crise dans laquelle leurs pays ne cessent de s'enfoncer, ne feront au contraire que l'exacerber. Il ne sera pas facile de mobiliser l'aide internationale tant que ces préoccupations subsisteront. Et déjà leurs effets sur l'opinion publique commencent à se faire sentir".

Dans ces conditions, il convient de se donner une vue exacte de la finalité à atteindre en oeuvrant contre la limitation de l'accès et du contrôle des ressources productives par les femmes. Il serait déplorable qu'on entreprenne une action visant à créer de nouveaux besoins qui pèseront de plus sur leurs conditions de vie.

C'est dire que ce magnifique "projet" ne connaîtra sa pleine réalisation que dans le contexte d'un nouvel ordre économique mondial. Dans ces conditions, les femmes pourront allier leur fonction d'agent économique à celle de productrice de la vie et de garante de la population, ainsi qu'à celle de promotrice de la paix.

V - RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE

A - Recommandations générales

- *Ouvrer en faveur de la réhabilitation, par les sociétés africaines, de la femme reconnue comme pilier essentiel de l'économie.*

1. Engager, dans ce but, un nouveau dialogue avec l'ensemble du milieu humain, plus spécifiquement avec toutes les personnes jouant un rôle opérationnel dans le fonctionnement de la société.
2. Travailler avec les autorités politiques des différents Etats pour susciter la prise de conscience de l'importance du rôle de la femme dans le renouveau de l'économie africaine.
3. Développer un programme d'action à longue échéance destiné à résoudre les problèmes de la crise actuelle et non créer des besoins nouveaux auxquels on improvisera des solutions spectaculaires sans lendemain.

- *Encourager le développement d'un système efficace d'éducation des femmes.*

1. Elever le niveau général de formation des femmes rurales afin qu'elles puissent mieux appréhender les tenants et aboutissants de la situation économique critique de l'Afrique en s'imprégnant des nouveaux mécanismes commerciaux et économiques.
2. Etablir un répertoire des formatrices spécialisées en agriculture afin de créer un réseau de personnes-ressources dans chaque pays.
3. Redonner confiance aux femmes au sein des foyers et de la société.

- *Susciter et promouvoir à l'échelle locale, nationale, sous-régionale et régionale, la mise en place de réseaux, de groupes d'initiative pour promouvoir l'accès des femmes à la terre.*
1. *Susciter la création d'un réseau de recherche sur les femmes et la terre en Afrique.*
 2. *Mettre en place un système de dépistage des obstacles à l'accès des femmes à la terre.*
 - *Mobiliser l'ensemble des moyens et réseaux de communication pour déclencher un mouvement d'intérêt et d'action pour promouvoir l'accès des femmes à la terre.*
 - *Engager une action de conscientisation de l'enjeu.*
 - *Faciliter l'accès des femmes aux facteurs de production crédit, matériel agricole, intrants ; adapter ces matériels aux pratiques locales des femmes.*
 - *Faciliter les possibilités de crédit aux femmes, à qui l'on veillera par ailleurs à dispenser des connaissances élémentaires essentielles en matière de finances.*

B - Recommandations particulières

1. Accès à la tenure foncière

- *Encourager et faciliter l'accès des femmes à la pleine propriété individuelle et collective de terres.*
- *Associer les femmes à toutes les informations, consultations et prises de décision concernant le domaine foncier villageois, en particulier lors des projets d'aménagement de terroir qui engagent l'avenir à long terme.*
- *Prendre des mesures législatives qui accordent aux femmes en tant que telles des droits à la terre et veiller à leur application réelle.*

2. Accès des femmes aux intrants

- Initier les femmes à l'utilisation des intrants en leur expliquant les avantages et les techniques d'utilisation.
- Faciliter l'acquisition des intrants.
- Promouvoir l'utilisation des intrants en créant des prix pour les meilleurs rendements à l'occasion de foires villageoises.

3. Accès des femmes aux technologies

- Promouvoir des technologies réellement adaptées aux femmes et à l'environnement.
- Associer les femmes rurales aux prises de décision en matière de conception ou de diffusion des technologies nouvelles.
- Garantir aux femmes l'égalité d'accès au matériel fourni lors des travaux, en particulier aux brouettes et charrettes pour le transport et aux gants pour les travaux intensifs de dessouchage.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. - B.I.T. : La Terre et les femmes, 1988.
2. DROY (Isabelle) : Femmes et Développement rural, Karthala, Paris 1989, p. 76.
3. DROY (Isabelle) : *op. cit.*, p. 76.
4. BELLONCLE : Quel développement rural pour l'Afrique Noire ? NEA, 1979, p. 70-71.
5. Etude de cas sur le Cameroun par Agatha NJI. "Les femmes et la terre", conférence-atelier régionale africaine sur l'accès des femmes à la terre. BIT/Université du Zimbabwe, Harare 17-21 Oct. 1988.
6. B.I.T. (1990) : Les Femmes et la terre, p. 5.
7. Cette définition est formulée à partir de celle de BRYCESON (1985, 8-9) et de Patricia STAMP (1990 : 58).
8. HENN (1983) cité par Patricia STAMP. *La technologie. Le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique*. CRDI, 1990, p. 57.
9. LEVIS, B. (1984) : "The impact of development policies on women" in Hay, M.J., STICHTER, S., éd., *African Women South of the Sahara*. Longman Group, Ltd, Londres, R.-U.
10. TINKER, I. (1981) : "New technologie for food-related activities : an equity strategy. in DAUBER, R., CAIN, M.L., éd. *Women and technological change in developing countries*. American Association for the Advancement of Science, Washington, D.C. E. U. Selected Symposium, 53, 51-58.
11. STAMP, P. (1990) : *La technologie, le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique*, CRDI, OTTAWA, p. 69.
12. O.I.T. (1984) (p. 23-24), cité par STAMP *op. cit.*, p. 71.
13. GRIMAUD (Aimée) : "Comment maîtriser les obstacles culturels à la mobilisation de l'épargne des femmes en Afrique Occidentale", Colloque Femmes, Epargnes et Développement, CPPS/AMPS - 18-21 Janv. 1989, p. 20-26.
14. Mc NAMARA (Robert) : "L'Afrique sub-saharienne : un devenir difficile". Allocution prononcée le 1er Novembre 1985, à la mémoire de Sir John CROWFORD, Washington D.C, p. 34.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 - AFARD (1985) : *Femmes et Développement rural*
- 2 - BAERENDS (Els) : "Usage et droit fonciers et risques dans l'approvisionnement alimentaire du plateau Mossi - Burkina. Rapport CEDRES/AGRISK, 1988. Titre : Droits fonciers des femmes, pp. 13-15.
- 3 - BELLONCLE (Guy) : *Quel développement rural pour l'Afrique Noire ?* NEA, 1979.
- 4 - BIT (1990) : *Les femmes et la Terre* (Programme pour les femmes rurales. Service des politiques rurales de l'emploi); Genève, 1990.
- 5 - BRYCESON, (1985) : Women and technology in developing countries : technological change and women's capabilities and bargaining positions. United Nations International Research and Training Institute for advancement of women, Saint-Dominique, République Dominicaine
- 6 - CRDI (Eva RATHGEBER ed.) : *Women's role in natural resource Management in Africa*. OTTAWA, Oct. 1989.
- 7 - COQUERY-VIDROVITH (Catherine) : *Sociétés paysannes du Tiers-Monde*. Presses Universitaires de LILLE, 1981.
- 8 - DELPECH (B.) : "La Terre et les femmes. Conflits ruraux au Sud du Cameroun". *Cahiers ORSTOM*, Sciences Humaines, n° 2, 1983, p.189-193.
- 9 - DURRIEZ (Hugues) : *Paysans d'Afrique Noire*. ENDA/Ed. Terres et Vie, 1982.
- 10 - DROY (Isabelle) : *Femmes et Développement rural*. Karthala, Paris 1989.
- 11 - "L'Economie traditionnelle et la femme" *Rencontres internationales de Bouaké* (traditions et modernisme). Rapport de commission, Bouaké, 1965, pp. 86-93.
- 12 - *Femmes et Développement en Afrique de l'Ouest*. Système alimentaire. M.A. SAVANE, UNSRID, Genève, 1986.
- 13 - GRIMAUD (Aimée) : "Comment maîtriser les obstacles culturels à la mobilisation de l'épargne des femmes en Afrique de l'Ouest : Exemples du Sénégal et du Bénin ?" Colloque "Femmes, Epargne et Développement en Afrique", Porto-Novo, 18-21 Janvier 1989.

- 14 - HENN, (J.K.) (1983) : "Feeding the cities and feeding the peasants : what role for Africa's Women farmers ?" *World Development*, 11 (12), 1043-1055.
- 15 - HOSKYNS, (M.), WEBER (F.) (1985) : *Why appropriate technology projects for women fail ?* Environnement Liaison Centre, Nairobi, Kenya, Ecoforum, 10 (2), 6-8.
- 16 - LEVIS (B.) (1984) : "The impact of development policies on women". in HAY, M.J., STICHTER, S., ed., *African Women South of the Sahara*. Longman Group Ltd, Londres, R.-U.
- 17 - Mc NAMARA (Robert) : "L'Afrique sub-saharienne : un devenir difficile", Allocution prononcée le 1er Novembre 1985 à la mémoire de Sir John Grawford, Washington D.C. (plaquette).
- 18 - MONIMART (Marie) : *Femmes du Sahel*. La désertification au quotidien. Karthala/OCDE (Club du Sahel), Paris, 1989.
- 19 - O.I.T. (1985) : *Ressources, power and women*. Proceedings of the African and Asian Inter-regional Workshop on Strategies for Improving the Employment conditions of Rural Women, Arusha, Tanzania, 20-25 August 1984, OIT, Genève, Suisse.
- 20 - STAMP (Patricia) (1987) : "Understanding technology transfer, community and gender in Africa. (traduction française, 1990).
- 21 - TINKER (I.) (1981) : "New technologies for food-related activities : an equity strategy. in DAUBER, R., CAIN, M.L., ed. *Women and technological change in developing countries*. American Association for the Advancement of Science, Washington, D.C., E.U Selected Symposium, 53, 51-58.